

« Le marché financier en Algérie, état des lieux et perspectives de son développement »

M.BEKADA Mohamed, Maître assistant «A », Université d'Oran 2.

M.DERBAL Abdelkader, Professeur, Université d'Oran 2.

Résumé

Le développement du marché financier en algérie et sa relance nécessite l'assainissement de l'environnement économique, juridique, la transparence, la simplification des procédures et l'amélioration du climat des affaires .

La solidité d'un marché bancaire développé et structuré peut être un accélérateur au développement du marché financier en algérie, faisant de la bourse un interlocuteur incontournable d'un mode de financement complémentaire et alternatif.

Le monopole des banques en tant qu'offreurs de capitaux ne peut satisfaire la demande des grandes entreprises ayant des besoins de financement de plus en plus importants, d'où la nécessité de réformer et développer le marché financier en algérie.

L'absence d'activité du marché aux PME handicape sérieusement le développement du marché financier en Algérie et la perspective de développement de beaucoup d'entreprises.

La redynamisation du marché financier en algérie est conditionnée par le plan d'introduction en bourse des entreprises publiques, initié par les pouvoirs publics.

Enfin la construction d'une économie fiable ne peut se faire qu'a travers un marché financier stable et solide.

Mots clés :

Marché financier, bourse, capitalisation boursière, financement alternatif, développement, valeurs mobilières

ملخص :

لتطوير السوق المالي في الجزائر وانتعاشها يتطلب تطهير البيئة الاقتصادية، القانونية، والشفافية، تبسيط الإجراءات وتحسين مناخ الأعمال.

أن قوة السوق المصرفية المتقدمة والمنظمة يمكن أن تكون أداة في تسريع تنمية السوق المالية في الجزائر، مما يجعل سوق الأسهم محاوراً رئيسياً للتمويل التكميلي والبديل.

احتكار البنوك كمول رئيسي لرؤوس الأموال لا يلبي طلب الشركات الكبيرة التي لديها احتياجات تمويل كبيرة، ومن ثم الحاجة إلى إصلاح وتطوير السوق المالية في الجزائر.

غياب النشاط في سوق الشركات الصغيرة والمتوسطة يعيق تنمية السوق في الجزائر وآفاق التنمية للعديد من الشركات.

تنشيط السوق المالية في الجزائر مرهون بخطة الاكتتاب العام للشركات العمومية، التي بادرت السلطات العامة بها.

وأخيراً لا يمكن أن يتم بناء اقتصاد قوي يعتمد عليها إلا عن طريق سوق مالية مستقرة ومتينة.

الكلمات المفتاحية :

السوق المالية، سوق الأسهم، رسملة السوق، التمويل البديل، التنمية، الأوراق المالية

Abstract

The development of the financial market in Algeria and its boost requires the reorganisation of economic environment, juridical, transparence, simplification of procedures and improvement of the climate of business.

The solidity of a developed and structured banking market can be an accelerator for the development of the financial market in Algeria, making of the stock market an inevitable interlocuteur of a mode of supplementary and alternative financing.

The monopoly of banks as offerers of capitals cannot satisfy the request of the big firms having more and more important needs of financing, where from the necessity to reform and to develop the financial market in Algeria.

The absence of activity of the market in SMES handicaps seriously the development of the financial market in Algeria and the perspective of development of many firms.

The revitalization of the financial market in Algeria is conditioned by the plan of introduction in financial market of government-owned firms, initiated by powers public.

Finally the construction of a reliable economy can be made only by a stable and solid financial market.

Keywords : Financial market, market capitalization, alternative financing, development.

Introduction :

Depuis les années 90, notre pays à connu plusieurs réformes économiques, notamment celles relatives a la mise en place d'un marché financier, structuré, stable et solide, afin de diversifier les sources de financement des entreprises, qui restes prédominés par le financement bancaire.

Le marché financier se présente comme une composante du marché de capitaux qui permet le financement de l'économie. Les valeurs émises sur le marché financier s'échangent ensuite à la Bourse qui est le lieu d'émission et d'échange des valeurs mobilières, principalement les actions et les obligations.

A ce titre, le marché des capitaux qui était limité aux opérations du marché monétaire s'est vu consolidé par le segment long représenté par la création de la bourse des valeurs.

La création de la Bourse est venue pour assurer le transit vers l'économie de marché et notamment la réalisation des opérations de privatisation lancées par l'Etat à partir de 1998.

La Bourse joue un rôle important dans le développement de toutes les économies des pays industrialisés et les pays en voie de développement, en permettant aux entreprises privées et publiques, aux collectivités publiques et à l'État de se procurer des capitaux à moyen et long terme pour leurs investissements.

La bourse (marché secondaire) permet de faciliter les changements dans la structure financière des grandes entreprises cotées, c'est-à-dire dans la répartition de leur capital entre les différents actionnaires. Elle permet ainsi les alliances, les restructurations, les fusions et les rachats d'entreprises.

La société de gestion de la bourse des valeurs mobilière SGBV, est l'unique place boursière d'algerie, elle reste l'une des plus petites place boursières, disposant de cinq valeurs cotées totalisant une capitalisation boursière de 45 milliards de DA en 2017

Ainsi, pourquoi le marché financier n'arrive toujours pas à se développer en algérie ?

Pour répondre à cette question centrale, deux hypothèses s'imposent:

-La faiblesse du tissu économique algérien, notamment le nombre de création d'entreprises insignifiants par rapport aux objectifs fixés par les pouvoirs publiques.

-L'absence d'un marché dédié aux petites et moyennes entreprises.

1 -Le Rôle et l'importance de la bourse dans l'économie

La bourse est d'abord un lieu de négociation et d'échange, elle permet :

- ✚ D'avoir une source de financement alternative, Financement du budget de l'État (diversification des sources de financement).
- ✚ La Possibilité de se doter en capitaux permanents:(levée des capitaux et le renforcement des fonds propres) et Elargissement de l'actionnariat .
- ✚ La Valorisation des ressources humaines (le personnel a la possibilité de devenir actionnaire), motivation
- ✚ Le développement de la Notoriété de l'entreprise.
- ✚ L'évaluation permanente à travers la mutation dans le système de corporate governance
- ✚ La pérennisation et la sauvegarde du contrôle des entreprises :en particulier les Ets familiales elle évite l'éclatement ou la dissolution suite au départ ou décès de l'un des actionnaire majoritaire
- ✚ **La transparence :**

Les répercussions d'une plus grande participation au marché financier sont plurielles, a déclaré A. Berrah. "La capacité actuelle de fournir une évaluation juste des entreprises est limitée, mais à mesure que la bourse gagnera en importance, il y aura davantage de transparence au niveau des entreprises, qu'elles soient publiques ou privées, ce qui permettra des évaluations fiables. En outre, les règles de transparence et les exigences en matière d'audit entraîneront une meilleure gestion des entreprises, avec des conséquences favorables pour l'économie."¹

Pour les investisseurs/ épargnants elle permet d'avoir :

- ✚ Une autre alternative en matière de placement de l'épargne
- ✚ Une Potentialités de gains plus grandes.
- ✚ Une diversification du risque.
- ✚ La participation à la vie économique

La bourse a encore d'autres rôles à jouer, notamment aider à la restructuration d'entreprises, et d'être un baromètre de l'économie

2-L'importance des entreprises publiques dans le développement du marché financier :

les entreprises publiques peuvent jouer un rôle essentiel qui permet à la bourse d'atteindre son plein potentiel en formant une masse critique, non seulement en faisant entrer sur le marché des

¹ <http://www.maghrebemergent.com/finances/bourses/47573-la-bourse-d-alger-espere-etre-redynamisee-par-les-entreprises-publiques-document-ogb.html>

entreprises bien capitalisées mais également en manifestant la volonté politique du gouvernement de développer les marchés des capitaux.

3-Topographie de la création des entreprises en Algérie :

Depuis la fin des années 90, la création d'entreprises sous différentes formes juridiques est au cœur des politiques de relance de l'activité économique en Algérie, le tableau ci-dessous représente la création d'entreprises en Algérie jusqu'à l'année deux mille seize, tous statuts juridiques confondus.

Tableau n°1: Répartition de la création d'entreprises² en Algérie suivant les Statuts juridiques

Année de création	Secteurs Juridiques						TOTAL	%
	Privé National	Privé Etranger	Ste Mixte	Public Etranger	EPE Nationale	Autre Public*		
Avant 2000	52 280	170	30	4	677	2 469	55 630	32,09
2000	5 772	17	3	-	33	23	5 848	3,37
2001	4 279	23	13	2	25	13	4 355	2,51
2002	6 577	45	2	1	12	28	6 665	3,85
2003	4 977	35	4	-	8	24	5 048	2,91
2004	6 269	23	5	5	4	43	6 349	3,66
2005	5 878	42	2	2	1	66	5 991	3,46
2006	5 287	33	3	-	-	24	5 347	3,08
2007	5 117	12	2	-	-	37	5 168	2,98
2008	6 996	15	-	2	1	40	7 054	4,07
2009	6 826	9	1	1	-	45	6 882	3,97
2010	6 407	4	-	-	-	54	6 465	3,73
2011	7 939	8	2	-	-	38	7 987	4,61
2012	8 505	8	4	-	4	30	8 551	4,93
2013	9 911	15	5	2	-	36	9 969	5,75
2014	10 818	32	1	-	1	15	10 867	6,27
2015	9 566	27	4	-	-	15	9 612	5,55
2016	5 523	5	-	-	-	18	5 546	3,20
Total	161 486	495	80	19	779	2 992	173 334	100

Source : ONS

² <http://www.ons.dz/-Les-Personnes-Morales-.html>, le 10/04/2017 à 23H30.

L'analyse du tableau ci-dessus , montre la faiblesse du tissu économique algérien, qui est dû à la faiblesse de création d'entreprises, 117 704 entreprises créées en 16 ans, soit une moyenne de 7356 par an , publique et privée confondues .

Aussi on a constaté une forte création d'entreprises privées nationale par rapport aux entreprises publiques, cela s'explique par les différents plans de relances de l'activité économique initiés par les pouvoirs publics afin d'encourager l'entrepreneuriat privé, notamment par :

La création d'un guichet unique (ANDI) facilitant l'investissement des opérateurs économiques, l'attribution d'avantages fiscaux et parafiscaux à ces investisseurs

- La création de plusieurs dispositifs d'aide à la création d'emploi ANSEJ-CNAC -ANGEM
- Faciliter et simplifier les procédures d'accès au financement bancaire

Cette volonté de création d'entreprises privées s'est traduite par la prédominance de création d'entreprise sous la forme juridique de SARL , souvent des entreprises familiales , voir tableau de répartition de création d'entreprise³ : statut juridique en algérie

Tableau n° 2 : Répartition des personnes morales par forme juridique au 30 / 06 / 2016

48 Wilaya	Formes juridiques							Total
	EURL	SARL	SNC	SPA	EAC	Coop Art	Autres*	
Total	49 724	87 833	15 169	3 314	3 423	8 208	5 663	173 334

* :Autres formes juridiques (société anonyme SA, société en commandite simple SCS, etc. ...)

Source : ONS

- On constate des disparités de création d'entreprise entre plusieurs wilaya
- La prédominance du statut juridique Société à responsabilité limitée SARL dans la création d'entreprises en Algérie, soit 87 833 entreprises créées, représentant 50,67% de l'ensemble des entreprises créées.
- La moitié des entreprises créées en algérie, sont créées sous la forme de SARL, si on les additionne avec les EURL on trouve un taux de 79,36 % de création d'entreprises en algérie
- Le faible nombre d'entreprises créées en algérie sous la forme de société par action (SPA) soit 3 314 entreprises couvrant le territoire national, représentant un taux de 1,91% sur l'ensemble des créations d'entreprises en algérie.

4-Ambitions du gouvernement pour développer le marché financier en algérie

Afin d'impulser une dynamique en développant le marché financier en algérie , le gouvernement a décidé de :

- Lancer un programme d'introduction partielle en bourse de 50 entreprises publiques , parmi elles : la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR) ; le Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ; Cosider Carrières ; l'Entreprise Nationale des Aménagements Hydrauliques ; trois usines de ciment appartenant à la holding publique Groupe Industriel des Ciments d'Algérie

³ <http://www.ons.dz/-Les-Personnes-Morales-.html>, le 10/04/2017 à 23H30.

(GICA) ; et Mobilis (Algérie Télécom Mobile)., avec un rythme d'introduction de Huit Entreprises par an

- D'atteindre une capitalisation boursière de 48milliards de dollars contre 190 millions de dollars⁴
- La signature d'un accord préliminaire entre les responsables de la bourse d'alger et les conseillers financiers de la bourse de paris pour aider la place boursière algérienne de manière à préparer l'arrivée des investisseurs étrangers sur le marché
- La signature d'un protocole d'accord entre la SGBV et Euronext Paris ⁵ afin d'accompagner la bourse d'alger dans la promotion du recours au marché financier come source de financement pour les entreprises⁶
- Euronext⁷ est la première Bourse européenne pour les marchés d'actions en termes de volume de négociation sur son carnet d'ordres central. En 2005, 155 millions de transactions sur actions ont été enregistrées sur les marchés d'Euronext, représentant 1 783 milliards d'euros. Elle est la première place en termes de capitalisation.

- Réorganiser la cote par la création d'un marché dédié aux PME pour alimenter le marché avec de nouvelles introductions
- Garantir la liquidité à travers une facilité et une rapidité dans les échanges selon le Financial afrik, le protocole s'articule autour de trois axes :
 - Le premier est l'animation de la place dans les différents métiers de la finance
 - Le deuxième est la recherche et l'innovation financière dans les domaines de la finance durable
 - Le troisième est la gouvernance d'entreprise et le développement des PME innovantes
- Garantir l'égalité entre l'ensemble des intervenants, par la transparence et l'accès instantané au marché et à l'information financière .
- Allégée les conditions d'introduction en bourse dans le but de permettre les PME de lever les fonds nécessaires à leur développement⁸.

5-Organisation du marché financier algérien

En Algérie, l'introduction en bourse s'effectue lors d'appels publics à l'épargne qui peuvent se faire par l'une des opérations suivantes :

- ✚ L'augmentation de capital
- ✚ L'ouverture de capital
- ✚ L'émission d'un emprunt obligataire

1- Présentation de la Société de Gestion de la Bourse des Valeurs SGBV⁹ :

La Société de Gestion de la Bourse des Valeurs , par abréviation **SGBV**, sise au 27 Bd Colonel Amirouche Alger, est une société par actions au capital social de 475 200 000, 00 DA, créée par le décret législatif n°93-10 du 23 mai 1993 et constituée le 25 mai 1997 ; elle constitue un cadre organisé et réglementé au service des IOB en tant que professionnels pour leur

⁴ Finance mercredi 04/12/2013 à 09H50

⁵ E point.fr, publié le 26/03/2014 à 15H30

⁶ Euronext est le principal opérateur de la zone euro avec plus de 1300 émetteurs représentant une capitalisation boursière totale de 2600 milliards d'euros à la fin de l'année 2005

⁷ AOF mini guide de bourse , comment investir en bourse ?Euronext paris, mars 2006 page 03.

⁸ Revue de la chambre de commerce & industrie de l'Oranie, n°81-4^{ème} trimestre 2013 , page 04

⁹ Guide de la bourse des et des opérations boursière, la bourse d'Alger 1998, page8

permettre d'exercer leurs missions conformément aux lois et règlements en vigueur. Depuis sa création, elle s'est attelée à mettre en place les dispositifs opérationnels et techniques nécessaires aux transactions sur les valeurs mobilières admises en bourse.

a- Les fondateurs de la SGBV:

- Les banques nationales: BDL, BEA, BADR, CPA, BNA,CNEP.
- Les compagnies d'assurance nationales: CAAR, CCR, SAA, CAAT , CNMA.
- Une banque privée: Union Bank

b- Les actionnaires de la SGBV:

- Banque de Développement Local (BDL)
- Banque Extérieure d'Algérie (BEA)
- Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR)
- Crédit Populaire d'Algérie (CPA)
- Banque Nationale d'Algérie (BNA)
- Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (CNEP Banque)

c- Mission de la SGBV :

La SGBV prend en charge les activités suivantes¹⁰:

- L'organisation pratique de l'introduction en bourse des valeurs mobilières.
- L'organisation matérielle des séances de bourse et la gestion du système de négociation et de cotation¹¹
- La publication d'informations relatives aux transactions en bourse et l'édition d'un Bulletin Officiel de la Cote (BOC).
- Les missions de la société sont exercées sous le contrôle de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB).

2- Les marchés de la bourse d'Alger

La cote officielle de la bourse d'Alger a connu un réorganisation , suite à la publication du règlement COSOB n°12-01, du 12 janvier, modifiant et complétant le règlement n°97-03, du 18 novembre 1997, relatif au règlement général de la bourse des valeurs.

Actuellement elle est composée de quatre marché, dont deux dédiés aux titres de capital émis par les SPA(marché principal /marché PME), et deux dédiés aux titres de créance (marché de blocs OAT/obligations).

2.1 - Le marché des titres de capital est composé d'un :

2.1.1 Marché principal : destiné aux grandes entreprises. Actuellement, cinq (05) sociétés sont cotées sur le marché principal à savoir :

- **Groupe SAIDAL** : activant dans le secteur pharmaceutique.
- **EGH EL AURASSI** : activant dans le secteur du tourisme.
- **ALLIANCE ASSURANCES** : activant dans le secteur des assurances.
- **NCA-Rouiba** : activant dans le secteur agro alimentaire.
- **Biopharm SPA** : activant dans le secteur pharmaceutique .

¹⁰ <http://www.sgbv.dz/?page=rubrique&lang=fr&mod=61>, le 01 avril 2017 à 10H30 .

¹¹ Article 128, chapitre 5 du règlement de la COSOB, n°97/03 du 18 novembre 1997

2.1.2 -Marché PME : réservé aux Petites et Moyennes Entreprises : créé en 2012 par le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012 modifiant et complétant le règlement n°97-03 du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs mobilières. (Paru au JORA n°41 du 15 juillet 2012).

Ce marché peut offrir aux PME en démarrage une alternative pour accéder aux capitaux. C'est une excellente occasion de croissance pour les PME, tout en procurant aux investisseurs un marché bien réglementé pour leurs placements. A ce jour ce marché n'enregistre aucune activité.

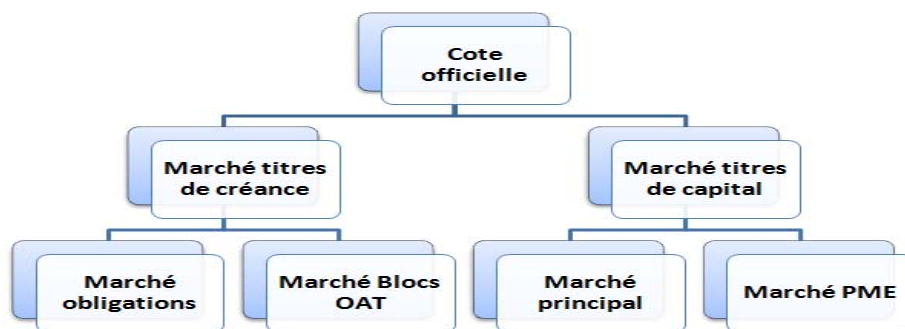
2.2- Le marché des titres de créance composé d'un :

2.2.1-Marché des obligations : titres de créance émis par les sociétés par actions, les organismes publics et par l'Etat.

2.2.2-Marché bloc OAT réservé aux Obligations Assimilables émises par le Trésor public Algérien. Il a été créé en 2008 et compte actuellement 26 lignes cotées englobant plus de 400 milliard de Dinar.

Les Obligations Assimilables du Trésor présentant des maturités de 7, 10 et 15 ans sont négociées par l'entremise des Intermédiaires en Opérations de Bourse et les compagnies d'assurances ayant le statut de Spécialistes en Valeurs du Trésor à concurrence de cinq séances par semaine.

La cote officielle de la bourse des valeurs mobilières peut être schématisée comme suit :



Source : rapport d'activité 2013 de la SGBV, page 6

3- Les intervenants du marché :

1- La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB)

Elle a pour mission d'organiser et de surveiller le marché des valeurs mobilières en veillant notamment :

- A la protection des investisseurs en valeurs mobilières.
- Au bon fonctionnement et à la transparence du marché des valeurs mobilières.

Pour assurer ces missions, elle est dotée des pouvoirs :

- Réglementaire ;
- Surveillance et de Contrôle ;
- Disciplinaire et Arbitral.

a-Le pouvoir réglementaire¹²

La Commission édicte des règlements relatifs au fonctionnement du marché des valeurs mobilières concernant notamment :

- Les obligations d'informations par les émetteurs lors de l'émission de valeurs mobilières pour appel public à l'épargne, d'admission en bourse ou d'offres publiques;
- L'agrément des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que les règles professionnelles qui leur sont applicables
- Les conditions de négociation et de compensation des valeurs mobilières inscrites en bourse;
- Les règles relatives à la tenue de compte conservation des titres et la gestion du système de règlement/livraison des titres .
- La gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les règlements édictés par la Commission sont approuvés par le Ministre des Finances et publiés au journal officiel.

b-Le pouvoir de surveillance et de contrôle

Ce pouvoir permet à la Commission de s'assurer en particulier :

- Le respect des dispositions législatives et réglementaires par les intervenants du marché.
- Les sociétés faisant appel public à l'épargne se conforment aux obligations d'information auxquelles elles sont soumises
- Le bon fonctionnement du marché.

c-Le pouvoir disciplinaire et arbitral

Il est institué au sein de la COSOB une chambre disciplinaire et arbitrale composé d'un Président, de deux (02) membres élus parmi les membres de la COSOB et de deux (02) magistrats désignés par le Ministre de la Justice.

En matière disciplinaire, la chambre est compétente pour instruire tout manquement aux obligations professionnelles et déontologiques des intermédiaires en opérations de bourse ainsi que toute infraction aux dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables.

En matière arbitrale, la chambre est compétente pour instruire tout litige technique résultant de l'interprétation des lois et règlements régissant le fonctionnement du marché boursier intervenant :

- Entre intermédiaires en opérations de bourse.
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et Société de Gestion de la Bourse des Valeurs (SGBV).
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et leurs clients.
- Entre intermédiaires en opérations de bourse et sociétés émettrices

2- le Dépositaire Central :

¹² Document de la formation de la SIBF, le marché des capitaux, établi par Melle ZAHIA ZERFA, Page 32

Le rôle de Dépositaire Central est institué par la loi 03-04 du 17 Février 2003, le Dépositaire Central (**Algérie Clearing**) se chargera désormais des opérations suivantes :

- Ouverture et Administration des Comptes Courants Titres pour les TCC (Teneur de Compte Conservateur) adhérents ;
- Centralisation de la conservation des titres en facilitant ainsi leur transmission entre les intermédiaires financiers ;
- Mise en œuvre des opérations sur titres à l'initiative des émetteurs (paiement dividende, augmentation de capital, ...) .
- Codification des titres admis à ses opérations, selon la norme internationale I.S.I.N (International Securities Identification Number) .
- Publication des informations relatives au marché.

La mise en place de cet organisme contribuera à réduire les coûts et les délais des opérations de règlement / livraison et autres opérations sur titres (encaissement des dividende, intérêts, exercice des droits...).

3-Les intermédiaires en opérations de bourse IOB:

Le décret législatif n° 93/10, modifié et complété, du 23 mai 1993 relatif à la bourse des valeurs mobilières a défini le statut des intermédiaires en opérations de bourse auxquels il a confié le monopole de la négociation des valeurs mobilières en bourse.

L'activité d'Intermédiaire en Opération de Bourse est réglementée, surveillée et contrôlée par la Commission d'organisation et de Surveillance du marché, elle est soumise à l'agrément de celle-ci¹³.

L'activité d'I.O.B peut être exercée par des personnes physiques ou par des sociétés par actions ayant reçu l'agrément de la commission.

Actuellement la place financière d'Alger compte **neuf** IOB représentant les **Banques publiques** suivantes : BADR, BDL, BEA, BNA, CNEP-Banque, CPA et **deux banques privées** BNP Paribas El Djazaïr, Société Générale Algérie¹⁴ et une **société privée** Tell Markets¹⁵.

Missions:

L'IOB est chargé d'exercer une prestation d'investissement financier définie par le décret législatif n° 93-10 modifié et complété du 23 mai 1993:

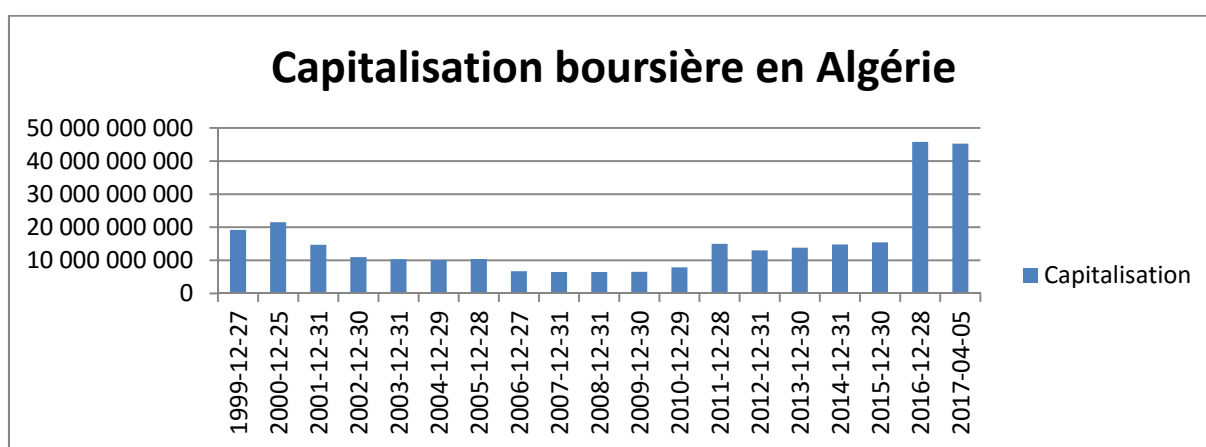
¹³ Règlement COSOB n° 96-03 du 17 Safar 1417 correspondant au 03 Juillet 1996 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse Chapitre 1 section 1 article 2

¹⁴ Société générale algérie, agréé le 24 novembre 2015 par décision COSOB n°CAB /037/2015

¹⁵ Tell markets agréé, le 24 novembre 2015 par décision COSOB n° CAB/037/2015, cette société sera le premier IOB représenté par une société commerciale autre que les banques.

- Placement des valeurs mobilières ou de produits financiers pour le compte d'un émetteur.
- Négociation sur le marché pour le compte de ses clients.
- Gestion en vertu d'un mandat, d'un portefeuille de titres.
- Activité de contrepartie.
- Démarchage relié à l'une des activités citées ci-dessus.
- l'activité des IOB est élargie à de nouveaux domaines tels que la garantie de bonne fin des opérations financières, le conseil des investisseurs...

6-La Capitalisation boursière de la SGBV du 13/03/1999 au 05/04/2017 en DA



Source : <http://www.sgbv.dz/#> le 09/04/2017 à 22H30 ;

La bourse algérienne a lancé un programme de réformes afin d'encourager de nouvelles entrées sur le marché et de renforcer la capitalisation boursière, mais les représentants du secteur privé réclament une plus grande transparence réglementaire.

Les efforts déployés par la bourse pour attirer davantage de capital se sont soldés ces dernières années par des résultats en demi-teinte, et seules cinq entreprises sont cotées à l'heure actuelle, avec une capitalisation boursière d'environ 0,1% du PIB. À titre de comparaison, ce taux atteint les 50% du PIB chez son voisin marocain, selon un rapport de RMA Capital.¹⁶

La capitalisation boursière a toutefois doublé en Algérie entre 2009 et 2014, atteignant le chiffre de 137,6 millions d'euros en octobre dernier, et le pays s'est fixé des objectifs ambitieux pour l'avenir. La bourse table sur une croissance exponentielle dans les prochaines années, espérant atteindre une capitalisation boursière de 7,35 milliards d'euros en l'espace de cinq ans.

La capitalisation boursière en algérie a rebondit :

¹⁶ <http://www.maghrebemergent.com/finances/bourses/47573-la-bourse-d-alger-espere-etre-redynamisee-par-les-entreprises-publiques-document-ogb.html>

- Passant de 7,9 milliards de DA en 2010 à 14,97 milliards en 2011, dû à l'introduction en bourse d'alliance assurance
- Elle s'est appréciée de 4,3% , soit l'équivalent de plus de 635 millions de dinars, pour atteindre 15 429 millions de dinars en 2015¹⁷ contre 14 793 millions de dinars en 2014.cette légère augmentation s'explique par l'évolution des cours des sociétés cotées, SAIDAL et EGH El-Aurassi.
- Aussi elle est passée de 15,43 milliards de dinars en 2015 à 45,79 milliards en 2016 avec l'introduction en bourse de la société BIOPHARM, la capitalisation boursière a été multipliée par trois

6.1-Evolution de la capitalisation boursière par rapport au PIB en algérie :

Tableau n° 3 :Evolution de la capitalisation boursière par rapport au PIB en algérie

	Capitalisation boursière milliards DA	PIB en milliard de DA	Capitalisation boursière/PIB %
1999	19,175	3238	0,592
2000	21,495	4091	0,525
2001	14,72	4 227,00	0,348
2002	10,99	4 523,00	0,243
2003	10,36	5 252,00	0,197
2004	10,10	6 149,00	0,164
2005	10,40	7 562,00	0,138
2006	6,71	8 502,00	0,079
2007	6,46	9 353,00	0,069
2008	6,50	11 044,00	0,059
2009	6,55	9 968,00	0,066
2010	7,90	11 992,00	0,066
2011	14,97	14 589,00	0,103
2012	13,03	16209	0,080
2013	13,82	16650	0,083
2014	14,79	17243	0,086
2015	15,43	16600	0,093
2016	45,18	17677	0,256

Reconstitution par nous, à partir des documents de L'ONS et rapport de SGBV

La capitalisation boursière en algérie est embryonnaire , cette situation est due la faiblesse du nombre d'actions cotées en bourses .

¹⁷ Rapport d'activité 2015 de la SGBV, page 07.

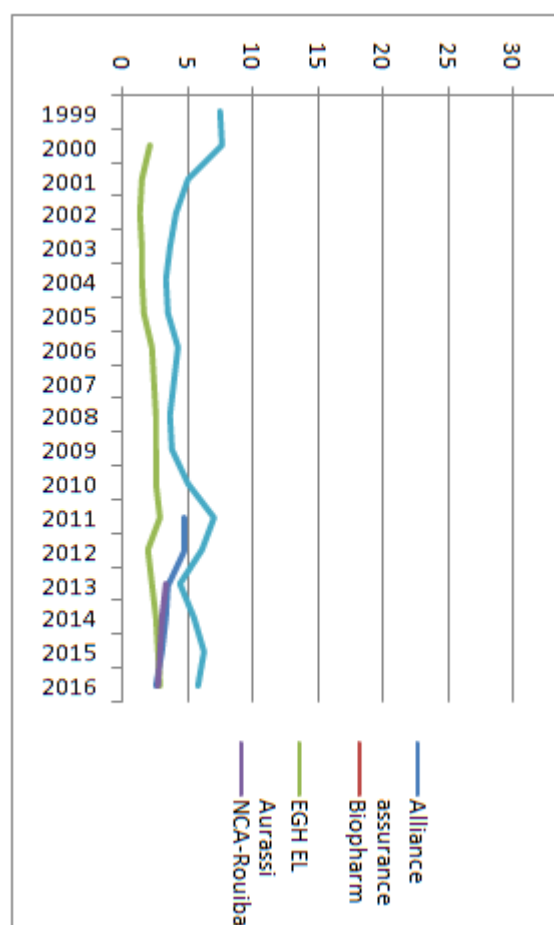
Un timide rebond du ratio de capitalisation boursière sur le PIB a été enregistré, passant de 0,093% en 2015 à 0,255% en 2016, qui reste marginal.

6.2- la Capitalisation boursière par entreprise depuis la création de la bourse d'Alger en Milliards de DA

Depuis la création du marché financier en Algérie, seul cinq entreprises opérant dans la bourse d'Alger, ce tableau montre l'évolution de la capitalisation boursière de chaque entreprise depuis sa première cotation.

Tableau et graphe : Evolution de la capitalisation boursière en Algérie par entreprise :

	Alliance assurance	Biopharm	EGH EL Aurassi	NCA-Rouiba	Saidal
1999	-	-	-	-	7,65
2000	-	-	2,2	-	7,8
2001	-	-	1,62	-	5,1
2002	-	-	1,44	-	4,3
2003	-	-	1,56	-	3,8
2004	-	-	1,65	-	3,45
2005	-	-	1,8	-	3,6
2006	-	-	2,31	-	4,4
2007	-	-	2,46	-	4
2008	-	-	2,7	-	3,8
2009	-	-	2,7	-	3,85
2010	-	-	2,7	-	5,2
2011	4,81	-	3	-	7,15
2012	4,788	-	2,04	-	6,2
2013	3,54	-	2,34	3,439	4,5
2014	3,453	-	2,64	3,099	5,6
2015	3,135	-	2,88	3,014	6,4
2016	2,699	31,26	2,97	2,844	6



6.3 Comparaison entre le marché Algérien et tunisien :

La **capitalisation boursière** de 11 **banques** cotées à la **Bourse de Tunis**¹⁸ a atteint 7 295 millions de dinars (MD), au 13 juillet 2015, soit 38,8% de la capitalisation boursière totale.

Le paysage bancaire tunisien, qui est composé de 22 banques universelles résidentes et de huit banques non résidentes, a affiché à fin 2014 un taux de bancarisation de 66%.

Après plusieurs tentatives d'ouverture du capital de deux banques publiques algériennes, notamment le crédit populaire d'algerie et la banque de développement locale en 2001, 2007, 2017, le bourse d'alger attend toujours la décision tant attendu de l'ouverture du capital de la BDL et du CPA.

7-La relation entre le système bancaire et le marché financier

Le mode de financement des entreprises quelques soit leur taille en algérie reste toujours le financement bancaire, il est prédominant , vue que :

- Ce secteur a connu plusieurs réformes depuis 1986, ce qui lui à permis de devenir un acteur indispensable pour le financement de l'économie
- La libéralisation du système bancaire algérien avec la promulgation de la loi bancaire 90-10 relative à la monnaie et le crédit¹⁹ qui a annoncé la mise en place d'un nouveau cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'activité bancaire , la réforme de 1990 avait pour objectif :
 - Réhabiliter le rôle da la banque d'algerie
 - Réguler les mécanismes de la création monétaire
 - L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence , en permettant aux banques privées nationales et étrangères de s'installer sur le territoire nationale pour mener à bien le financement de l'économie en prenant le relai du trésor publique
 - Meilleure mobilisation de l'épargne
 - Introduction de nouveaux produits financiers
 - La mise à niveau des banques publiques à travers la modernisation de la gouvernance²⁰ bancaire et l'instauration d'un système de paiement moderne (Telecompensation, algerian réal time settlement ARTS en 2006)
 - Renforcer le cadre institutionnel en mettant en place le conseil de la monnaie et du crédit (CMC), la commission bancaire, L'association des banques et établissements financiers, et la centrale des risques.
 - La mise en place d'un marché des capitaux.

La loi 90-10 a été abrogée et modifiée par l'**Ordonnance n° 03.11 du 26 août 2003, dû** principalement a la mutation de l'environnement bancaire et les scandales (khalifa et BCIA) qui ont élabousser paysage bancaire algérien

D'autres lois ont suit

¹⁸ <http://www.leconomistemaghrebin.com/2015/08/11/tunisie-capitalisation-boursiere-banques-cotees-7295-md/>

¹⁹ Loi bancaire 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit

²⁰ Séminaire ABEF-MEDA, stratégies de développement managérial et commercial des banques, alger le 10 octobre

Au 11 janvier 2017 le paysage bancaire algérien compté 20 banques, dont Six banques publiques, une mixte et treize banques privées à capital étranger et dix établissements financiers²¹

I. Les banques (commerciales) opérante dans le marché bancaire algerien :

- Banque extérieure d’algérie (BEA)
- Banque nationale d’algérie (BNA)
- Banque de l’agriculture et du développement rural (BADR)
- Banque de développement local (BDL)
- Crédit populaire d’algérie (CPA)
- Caisse nationale d’épargne et de prévoyance (CNEP BANQUE)

- Banque al baraka d’algerie
- Natixis algerie
- Societe generale algerie
- Bnp paribas el djazair
- Citibank n.a. Algeria
- Gulf bank
- Arab banking corporation algerie (BANK ABC)
- Arab bank plc algeria (succursale de banque)
- Trust bank algeria (TBA)
- The housing bank for trade (AGB)
- Fransabank el-djazair
- Credit agricole- corporate & investissement bank algerie (CA-cib algerie)
- Al salam bank - algeria (ASBA)
- H.S.B.C. Algeria (succursale de banque)

II. Les établissements financiers²² présents en algérie :

- Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA)
- Fonds national d’investissement
- Société financière d’investissement, de participation et de placement - spa - (Sofinance - spa)
- Société de refinancement hypothécaire (SRH)
- Arab leasing corporation (société de crédit-bail) (ALC)
- Cetelem algérie
- Maghreb leasing algérie (MLA)
- Société nationale de leasing (SNL)
- Ijar leasing algerie (ILA)
- El djazair idjar (EDI)

La solidité d’un marché bancaire développé et structuré peut être un accélérateur au développement du marché financier, faisant de la bourse un interlocuteur incontournable d’un mode de financement complémentaire et alternatif

Pour liès KERRAR, les banques et les compagnies d ’assurances publiques mais également les caisses de retraite ou d’assurance chômage ont un rôle essentiel à jouer dans l’animation du marché financier pour lequel elles n’allouent aujourd’hui aucun montant²³.

8-Les obstacles liés au développement du marché financier algérien

²¹ Rapport annuel de la banque d’algérie

²² Rapport annuel de la banque d’Algérie 2016

²³ Finances , mercredi 04 décembre 2013

Comme c'est bien souvent le cas dans les marchés d'Afrique du Nord, la bourse est confronté à **une méconnaissance** de la part des entreprises des avantages qu'engendre une cotation en bourse. Nombreuses sont les entreprises familiales qui n'ont pas conscience des valeurs ou de la méthode de fonctionnement de la bourse et qui par conséquent n'ont **pas la confiance et les connaissances nécessaires pour faire leur entrée sur le marché boursier.**

Aussi :

- La privatisation des entreprises publiques (plus de 1400 Ets à restructurer depuis le début des année 90), qui s'est faite hors du marché financier
- Les investisseurs étrangers sont découragés par la reprise des entreprises publiques, caractérisées par le manque de transparence, de clarté et de performances.
- Le statut juridique des entreprises algériennes est prédominé par les SARL
- Un nombre marginal de société endossant la forme juridique de SPA
- L'environnement et le climat d'affaire
- L'échec des programmes de mises à niveau des PME
- L'économie informelle qui gangrène l'économie nationale (entreprises et particulier) épargnants et investisseurs.
- Capacités d'absorption limitées du marché

9-Recommandations pour le développement du marché financier en algérie:

Pour le développement du marché financier en Algérie certaines décisions doivent être prises, notamment :

- Le lancement d'un plan de communication et de vulgarisation de la bourse visant à renforcer la culture boursière auprès des opérateurs économiques et du grand public²⁴.
- Le développement d'un compartiment au sein du marché financier algérien dédié aux petites et moyennes entreprises²⁵ , où les conditions d'émission et d'admission à la négociation sont moins rigoureuses que sur le marché officiel de la cote, **a ce jour ce marché ne connaît aucune activité.**
- L'alimentation du marché financier par de nouveaux titres financiers et particulièrement par des titres de capital, par le recours à l'ouverture ou l'augmentation de capitalisation de certaines entités économiques publiques
- L'encouragement des entreprises privées à recourir au marché financier et boursier à travers des mesures d'encouragement notamment les avantages fiscaux
- L'encouragement de société à capital risque et favoriser la sortie des investisseurs par le biais de la bourse
- Encourager la création des organismes de placement collectif en valeurs mobilières(SICAV monétaire et obligataire)dont le rôle consistera à assurer davantage de liquidité aux valeurs mobilières cotés en bourse ou négociées de gré à gré et permettra leur diffusion sur un large public d'investisseurs (automaticité du marché).d'autres SICAV et fonds commun de placement
- Réserver l'exonération fiscale aux seuls valeurs mobilières cotée en bourse

²⁴ Bilan d'activité de la SGBV 2014, page 3.

²⁵ Le marché des PME a été créé par le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012modifiant et complétant le règlement 97-03du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs

- Renforcer et rehausser le niveau des agents intervenant dans les différents métiers relatifs aux titres financiers, notamment la gestion de portefeuille, l'intermédiation boursière, la gestion des risques de marché financier...
- Moderniser les systèmes de négociation, de gestion des titres, de contrôle et de supervision et de traitement des informations financières communiquées par les émetteurs.

Conclusion :

L'Algérie est appelée à doter son économie d'un marché financier qui reflète sa place et sa dimension , nationale, régionale et internationale, a travers la mise en place des dispositions opérationnelles et techniques nécessaires aux transactions sur la valeurs mobilières afin de permettre l'ouverture du capital des entreprises publiques et privées organisées en sociétés par actions , assurer le financement direct de l'investissement par la mobilisation d'épargne.

Actuellement la bourse d'alger n'arrive pas à drainer un nombre suffisant d'entreprises pour dégager un niveau important de représentativité de l'économie, vu la faiblesse de la capitalisation boursière et l'absence de volonté des opérateurs économiques publiques comme privés de rompre avec les modes de financement classiques, notamment bancaires

les réformes devraient dynamiser le marché et accroître la confiance des investisseurs en Algérie, la simplification et clarification de l'environnement règlementaire permet aux autorités du marché financier en algérie de faire prendre conscience aux acteurs du secteur privé des avantages offerts par une présence sur le marché boursier, la bourse devrait obtenir des résultats visibles sur le moyen terme. Les efforts déployés par le gouvernement pour mettre en vente des actions dans un certain nombre d'entreprises publiques revêtent un aspect central et le succès de ces transactions contribuera grandement à optimiser les perspectives de la bourse pour les prochaines années.

L'absence d'activité du marché aux PME handicape sérieusement le développement du marché financier en algérie et la perspective de financement de beaucoup d'entreprises.

L'absence de culture boursière peut être un frein au développement du marché financier, selon Jean-Luc Pinatton : « notre pays souffre d'un manque de culture financière, contrairement au monde anglo-saxon ou asiatique, étant orienté sur une culture d'intermédiation bancaire »²⁶

Le nombre faible d'entreprises créées en Algérie sous forme de société par action, paralyse le développement du marché, puisque parmi les conditions d'activer dans le marché financier est que l'entreprise revêt le statut juridique de SPA.

Pour ceux qui ont franchi le pas, en raison d'absence d'animation du marché, les attentes des investisseurs c'est non seulement un rendement mais également une appréciation de leur titre

Enfin la construction d'une économie fiable ne peut se faire qu'à travers un marché financier solide.

Résumé

Le développement du marché financier en Algérie et sa relance nécessite l'assainissement de l'environnement économique, juridique, la transparence, la simplification des procédures et l'amélioration du climat des affaires .

La solidité d'un marché bancaire développé et structuré peut être un accélérateur au développement du marché financier en Algérie, faisant de la bourse un interlocuteur incontournable d'un mode de financement complémentaire et alternatif.

Le monopole des banques en tant qu'offreurs de capitaux ne peut satisfaire la demande des grandes entreprises ayant des besoins de financement de plus en plus importants, d'où la nécessité de réformer et développer le marché financier en Algérie.

L'absence d'activité du marché aux PME handicape sérieusement le développement du marché financier en Algérie et la perspective de développement de beaucoup d'entreprises.

La redynamisation du marché financier en Algérie est conditionnée par le plan d'introduction en bourse des entreprises publiques, initié par les pouvoirs publics.

Enfin la construction d'une économie fiable ne peut se faire qu'à travers un marché financier stable et solide.

²⁶ La bourse en claire, Jean-Pierre Deschanel, Page 16, 2^{ème} édition , ellipses,

Mots clés :

Marché financier, bourse, capitalisation boursière, financement alternatif, développement, valeurs mobilières

ملخص :

لتطوير السوق المالي في الجزائر وانتعاشها يتطلب تطهير البيئة الاقتصادية، القانونية، والشفافية، تبسيط الإجراءات وتحسين مناخ الأعمال.

أن قوة السوق المصرفية المتقدمة والمنظمة يمكن أن تكون أداة في تسريع تنمية السوق المالية في الجزائر، مما يجعل سوق الأسهم محاوراً رئيسياً للتمويل التكميلي والبديل.

احتكار البنوك كمول رئيسي لرؤوس الأموال لا يلبي طلب الشركات الكبيرة التي لديها احتياجات تمويل كبيرة، ومن ثم الحاجة إلى إصلاح وتطوير السوق المالية في الجزائر.

غياب النشاط في سوق الشركات الصغيرة والمتوسطة يعيق تنمية السوق في الجزائر وآفاق التنمية للعديد من الشركات.

تنشيط السوق المالية في الجزائر مرهون بخطة الاكتتاب العام للشركات العمومية، التي بادرت السلطات العامة بها.

وأخيراً لا يمكن أن يتم بناء اقتصاد قوي يعتمد عليها إلا عن طريق سوق مالية مستقرة ومثينة.

الكلمات المفتاحية :

السوق المالية، سوق الأسهم، رسملة السوق، التمويل البديل، التنمية، الأوراق المالية

Abstract

The development of the financial market in Algeria and its boost requires the reorganisation of economic environment, juridical, transparence, simplification of procedures and improvement of the climate of business.

The solidity of a developed and structured banking market can be an accelerator for the development of the financial market in Algeria, making of the stock market an inevitable interlocuteur of a mode of supplementary and alternative financing.

The monopoly of banks as offerers of capitals cannot satisfy the request of the big firms having more and more important needs of financing, where from the necessity to reform and to develop the financial market in Algeria.

The absence of activity of the market in SMES handicaps seriously the development of the financial market in Algeria and the perspective of development of many firms.

The revitalization of the financial market in Algeria is conditioned by the plan of introduction in financial market of government-owned firms, initiated by powers public.

Finally the construction of a reliable economy can be made only by a stable and solid financial market.

Keywords : Financial market, market capitalization, alternative financing, development.

Références bibliographiques :

- La bourse en claire, Jean-Pierre Deschanel,, 2^{ème} édition , ellipses.
- Guide de la bourse des et des opérations boursière, la bourse d'Alger 1998 .
- AOF mini guide de bourse , comment investir en bourse ?Euronext paris, mars 2006 .
- Principes de technique bancaire,Luc BERNET-ROLLAND, 24^{ème} édition, Dunod
- Back-office et marchés financiers, Michel KARLIN, édition economica 1997
- Rapport annuel de la banque d'algérie
- Bilan d'activité de la SGBV 2014.
- Rapport d'activité 2015 de la SGBV.
- Loi bancaire 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et le crédit
- Revue de la chambre de commerce &industrie de l'Oranie, n°81-4^{ème} trimestre 2013 , page 04
- Séminaire ABEF-MEDA, stratégies de développement managérial et commercial des banques, alger le 10 octobre
- Document de la formation de la SIBF, le marché des capitaux, établi par Melle ZAHIA ZERFA,Page 32
-
- le règlement COSOB n°12-01 du 12 janvier 2012modifiant et complétant le règlement 97-03du 18 novembre 1997 relatif au règlement général de la bourse des valeurs
- journal Finance mercredi 04/12/2013
- Règlement COSOB n° 96-03 du 17 Safar 1417 correspondant au 03 Juillet 1996 relatif aux conditions d'agrément, aux obligations et au contrôle des intermédiaires en opérations de bourse.

Sites internet :

- <http://www.sgbv.dz>
- <http://www.ons.dz>
- ¹ E point.fr, publié le 26/03/2014
- <http://www.maghrebemergent.com/finances/bourses/47573-la-bourse-d-alger-espere-etre-redynamisee-par-les-entreprises-publiques-document-ogb.html>

Annexe

Wilaya	Formes juridiques (voir liste en annexe)							Total		%
	EURL	SARL	SNC	SPA	EAC	Coop Art	Autres*			
Adrar	246	458	28	16	36	57	49	890		0,51
Chlef	1 475	839	243	28	39	73	64	761	2	1,59
Laghouat	401	380	122	17	4	28	49	001	1	0,58
Oum El Bouaghi	1 310	1 329	155	29	61	88	72	044	3	1,76
Batna	1 106	1 464	91	62	62	178	138	101	3	1,79
Bejaia	1 139	2 372	1 615	58	134	439	152	909	5	3,41
Biskra	399	730	75	29	27	119	50	429	1	0,82
Bechar	238	276	73	11	10	216	42	866		0,50
Blida	1 977	3 132	451	91	54	146	102	953	5	3,43
Bouira	387	989	225	31	64	298	98	092	2	1,21

Tamanrasset	129	218	7	9	6	2	24	395		
Tebessa	1 021	762	115	25	34	100	34	091	2	1,21
Tlemcen	753	1 178	239	51	175	131	163	690	2	1,55
Tiaret	403	581	133	31	45	58	56	307	1	0,75
Tizi Ouzou	1 253	2 932	1 617	62	56	850	168	938	6	4,00
Alger	15 637	35 957	2 173	1 534	484	977	1 632		58 394	33,69
Djelfa	412	646	120	22	155	102	97	554	1	0,90
Jijel	293	507	331	26	24	119	63	363	1	0,79
Setif	2 646	2 887	1 702	78	91	546	185	135	8	4,69
Saida	178	272	30	23	16	6	37	562		0,32
Skikda	429	869	383	68	22	48	109	928	1	1,11
S.B.A	652	1 091	31	43	46	79	61	003	2	1,16
Annaba	874	2 223	269	123	70	129	102	790	3	2,19
Guelma	334	389	164	20	27	27	46	007	1	0,58
Constantine	2 756	3 005	1 142	93	16	152	265	429	7	4,29
Medea	371	566	220	20	98	69	90	434	1	0,83
Mostaganem	374	704	152	34	114	130	82	590	1	0,92
Msila	621	918	125	29	98	79	88	958	1	1,13
Mascara	421	723	116	51	29	36	59	435	1	0,83
Ouargla	869	1 757	106	81	12	140	94	059	3	1,76
Oran	3 962	7 196	661	196	20	394	269		12 698	7,33
El Bayadh	76	109	4	5	36	9	26	265		0,15
Illizi	50	89	5	3	1	23	23	194		0,11
Bordj									2	
Arerridj	876	1 088	335	28	16	404	79	826		1,63
Boumerdes	1 321	2 472	341	47	482	182	72	917	4	2,84
El Tarf	247	382	117	11	287	117	41	202	1	0,69
Tindouf	63	81	15	3	-	25	20	207		0,12
Tissemsilt	97	165	32	5	4	27	40	370		0,21
El Oued	554	931	67	15	36	110	67	780	1	1,03
Khenchela	383	363	56	26	13	149	58	048	1	0,60

Souk Ahras	245	324	185	18	54	346	48	220	1	0,70
Tipaza	650	1 329	170	32	119	310	242	852	2	1,65
Mila	452	707	360	33	54	72	77	755	1	1,01
Ain Defla	651	534	242	30	74	117	72	720	1	0,99
Naama	130	152	25	8	14	11	28	368		0,21
Ain Temouchent	189	397	42	13	38	190	57	926		0,53
Ghardaia	335	747	151	27	27	152	90	529	1	0,88
Relizane	339	613	108	19	39	148	83	349	1	0,78
Total	49 724	87 833	15 169	3 314	3 423	8 208	5 663		173 334	100

* :Autres formes juridiques (société anonyme SA, société en commandite simple SCS, etc. ...)